



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 JANVIER 2024  
2024/011**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Maël CARIOU, 1<sup>er</sup> adjoint.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	25
Nombre de votants	29

Etaient présents : M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, M. Michel CADJET, M. Romain LAUNAY, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, Mme Céline BERTHO, M. Cédric ORDUREAU, M. Yannick DANIEL M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, Mme Michelle GUILLEUX, M. Denis SEBILO, Mme Huguette ROSIER, M Laurent LELIEVRE, M Robert ACQUITTER, Mme Stéphanie PICOT.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Christelle CHASSÉ (pouvoir à M Alain FOURNIER), Mme Françoise CHAMPION (pouvoir à M Maël CARIOU), Mme Jeanne DELASSUS (pouvoir à M Romain LAUNAY), Mme Florence LE MEIGNEN (pouvoir à Mme Cécilia DRÉNO).

Secrétaires de séance : Mmes C. BERTHO et M. GUILLEUX

**MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS**

Rapporteur : Cécilia DRÉNO

Madame DRÉNO, Adjointe aux Finances, au Personnel et à la Vie Économique présente ce dossier.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

**CONSIDERANT** les nombreux projets en voirie et bâtiments, il est proposé de créer un poste de chargé d'opérations voirie/bâtiments pour une durée de 3 ans.

Proposition est faite de modifier le tableau des effectifs.

VU l'avis favorable de la Commission Finances, Personnel, Vie Economique du 11 janvier 2024;

Il est proposé de valider les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Direction	Création / Suppression	Grade/Poste	Nombre de postes	Temps de travail	Emploi permanent ou non permanent	Motifs
<b>Au 1<sup>er</sup> février 2024</b>						
Education Enfance Jeunesse	Création	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Temps complet	Permanent	Augmentation du temps de travail
		Adjoint technique	1	31h	Permanent	Augmentation du temps de travail
	Suppression	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	31h	Permanent	Rééquilibrer temps de travail au service
		Adjoint technique	1	18h25	Permanent	Rééquilibrer temps de travail au service
Services techniques	Création	Technicien	1	Temps complet	Non permanent	Recrutement chargé d'opérations voirie/bâtiments
	Création	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Temps complet	Non Permanent	Recrutement chargé d'opérations voirie/bâtiments
	Création	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	Temps complet	Non Permanent	Recrutement chargé d'opérations voirie/bâtiments

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :**

- ◆ **D'APPROUVER** les modifications comme indiquées ci-dessus du tableau des effectifs ;
- ◆ **DE RAPPELER** que les crédits correspondants ont été inscrits au budget ;
- ◆ **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut*

*également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.*

**Certifié exécutoire par la Maire compte tenu  
De la réception en Préfecture, le 30 janvier 2024  
Et de la publication, le 31 janvier 2024**

**Pour extrait certifié conforme  
Pour la Maire absente,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Maël CARIOU**



